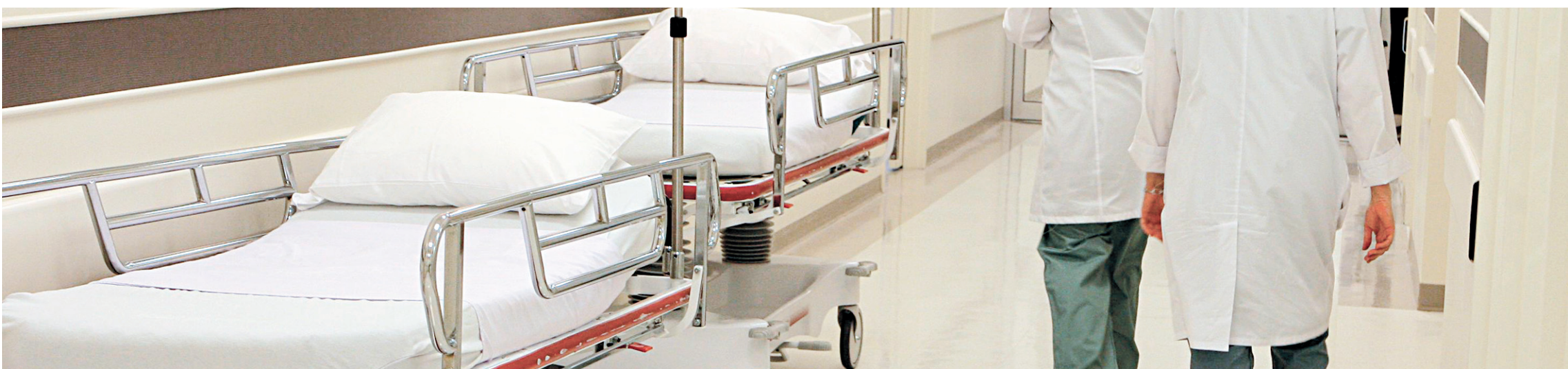


**IDÉES**  
Peuple québécois, puis-je compter sur ta solidarité ?  
Page C 5



**ARCHITECTURE**  
Des espaces incubateurs d'idées  
Page C 6

# PERSPECTIVES



ARCHIVES LE DEVOIR

Pour soigner les maux du réseau

## Le partage des compétences en santé

La pénurie est là pour de bon dans le réseau de la santé, prévient Québec. Faut-il pour autant s'y résigner? À défaut de recrues ou d'argent frais, assurons-nous au moins d'utiliser de la meilleure façon possible toutes les compétences du réseau, font valoir de nombreuses voix, qui plaident pour une révolution du bon sens.

LOUISE-MAUDE RIOUX SOUCY

**L**a D<sup>re</sup> Andrée Boucher n'en démord pas: les soins de santé du XXI<sup>e</sup> siècle seront collectifs ou ne seront pas. Selon elle, la «pratique collaborative» a le pouvoir de révolutionner notre réseau sous perfusion, pour peu qu'on consente à donner sa chance «au véritable travail interprofessionnel», soit celui «qui non seulement est centré sur les besoins du patient malade et de ses proches, mais qui va lui permettre de s'impliquer dans les décisions thérapeutiques».

La vice-doyenne de la Faculté de médecine de l'Université de Montréal a fait valoir son point de vue le mois dernier à la publication d'un rapport conjoint des 17 facultés de médecine du Canada, qui ose faire du partage des compétences le point d'ancrage de la médecine de l'avenir. Une approche qui s'inscrit parfaitement dans l'air du temps en offrant «une réponse» à la «pénurie de ressources humaines» qui touche cruellement tous les milieux cliniques, faisait alors valoir la Dre Boucher.

La balle a été reprise au bond la semaine dernière par la présidente de l'Ordre des pharmaciens du Québec (OPQ). Diane Lamarre a la ferme conviction que sa profession a le pouvoir d'oxygéner le réseau. Mais pour cela, il faut que Québec accorde plus de latitude aux pharmaciens, ce qu'il ne semble pas près de faire. Interrogé à ce propos, le cabinet du ministre de la Santé a en effet dit qu'il n'était pas prêt à parler de nouveaux rôles pour les pharmaciens. Il dit vouloir d'abord régler le contentieux des ordonnances collectives, qui oppose justement le triumvirat médecin-infirmière-pharmacien.

### Déception

La réponse a déçu Mme Lamarre. «Nos demandes sont directement liées aux besoins de la population. Ce n'est pas un caprice, c'est un changement nécessaire, obligatoire dans les circonstances présentes.» L'idée est très simple: donner aux pharmaciens la possibilité de tirer le maximum de leurs compétences en leur permettant de prolonger, d'ajuster ou même d'amorcer des ordon-

nances pour des problèmes de santé simples. «Nous pensons pouvoir ainsi éviter des visites à l'urgence, libérer des heures de consultation en première ligne et diminuer l'absentéisme», explique Mme Lamarre.

Une étude ontarienne a permis de mesurer l'importance des gains qui pourraient ainsi être réalisés. En introduisant cinq nouvelles fonctions — dont la gestion de problèmes de santé mineurs, comme l'infection urinaire et le suivi de certaines maladies chroniques comme l'asthme —, l'État pourrait économiser 72 millions de dollars. Et du même coup, réduire de 1,2 million les rendez-vous chez le médecin, et ce, seulement la première année.

### Un tour de force

Autres professionnels, autres gains. Une étude rendue publique cette semaine a montré que l'introduction d'une infirmière praticienne a considérablement allégé les choses à la clinique de soins primaires de Waneta, en Colombie-Britannique. Le D<sup>r</sup> Blair Stanley, attaché à cette clinique, y note que les patients se rendent moins souvent à l'urgence, sont moins souvent admis à l'hôpital et bénéficient d'un meilleur accès aux services de santé, souvent le jour même ou le lendemain. Mieux, la clinique a pu accueillir 600 nouveaux patients, un tour de force en ces temps de pénurie où la majorité des cliniques affichent complet depuis des années.

Une autre étude publiée le même jour illustre comment les allers-retours incessants des ambulances entre l'hôpital Credit Valley et le centre de longue durée de Mississauga Halton, en Ontario, ont chuté radicalement le jour où des infirmières praticiennes ont fait leur apparition dans l'établissement. Grâce à leurs bons soins, l'établissement calcule que 88 % des patients nécessitant des soins immédiats ont pu éviter un transfert aux urgences et, du coup, un séjour impersonnel à l'hôpital, par ailleurs autrement plus coûteux pour l'État.

Chez nous, l'introduction timide, voire quasi confidentielle, d'infirmières praticiennes spécialisées dans certaines unités de néonatalogie, de néphrologie et de cardiologie a permis aux mé-

decins spécialistes de se décharger de tâches plus simples pour se consacrer aux cas plus lourds et voir plus de patients. Ces gains, encore marginaux, font rêver les médecins de famille, qui réclament en vain des infirmières praticiennes de première ligne pour les épauler dans leur cabinet.

La Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ) en a d'ailleurs fait un point majeur de sa négociation avec Québec, à qui elle demande une infirmière pour chaque médecin en cabinet. «Une des façons de favoriser notre pratique est de nous donner du soutien», explique le président, le D<sup>r</sup> Louis Godin. Et pas seulement du côté des alliées naturelles que sont les infirmières, mais aussi du côté de «tous ceux qui ont des expertises en santé», y compris le pharmacien, précise-t-il.

Le malheur, c'est que Québec n'a toujours pas pris le virage du partage des compétences malgré tous ses discours en ce sens. Il en aurait pourtant les moyens avec la loi 90, qui a permis de décloisonner les champs de pratique en santé. Mais voilà, les négociations entre les trois ordres concernés (médecins-infirmières-pharmaciens) piétinent. Quant aux infirmières praticiennes de première ligne qui, par centaines, font des miracles en Ontario ou en Colombie-Britannique, elles se font toujours attendre au Québec, faute de financement dans les universités, comme sur le terrain.

Pour le critique en matière de santé de l'opposition officielle, Bernard Drainville, la faute en incombe au ministre de la Santé, Yves Bolduc, qui n'a jamais joint le geste à la parole. «On ne peut pas se contenter de confiner les infirmières au rôle qu'elles occupent présentement. Il va falloir qu'on décide comme société de leur donner le rôle qu'elles méritent et qui va permettre de contribuer à soigner des gens dans leur communauté.»

Idem pour le pharmacien, dont le rôle doit impérativement faire l'objet d'un débat, croit le député péquiste de Marie-Victorin. «Si la question qui se pose est celle de l'accès à un professionnel de la santé, il est normal de penser d'abord au médecin, car c'est lui qui a reçu la formation la plus longue, la plus pointue, la plus complète. Mais certains soins plus simples peuvent être donnés par

d'autres professionnels, en appui aux médecins. Il faut que les différents maillons de la chaîne se lient les uns aux autres.»

### Et le patient ?

Sur les bancs de l'Université de Montréal, la vision collaborative est devenue une réalité pour les étudiants du prégradué de sa faculté de médecine. Ceux-ci partagent certaines activités d'apprentissage avec les étudiants des facultés de pharmacie, de sciences infirmières et d'art et science. «Ils apprécient beaucoup cela, affirme la Dre Boucher. Il nous reste à augmenter la quantité et le niveau de ces activités de formation là pour la résidence et le développement professionnel continu.»

Malgré tout, ces efforts risquent de tomber à plat si le réseau ne change pas, croit la présidente de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec (OIIQ), Gyslaine Desrosiers. «C'est une évidence qu'il faut que toutes les compétences soient utilisées au mieux. Mais en ce moment, entre le principe et l'application, il y a un monde.»

C'est aussi l'avis du président-directeur général du Collège des médecins du Québec, le D<sup>r</sup> Yves Lamontagne, qui ne cache pas son exaspération. «Je crois toujours au triumvirat médecin-infirmière-pharmacien, mais je pense qu'il n'y a pas de volonté politique à Québec pour y donner suite.» Le Dr Lamontagne n'aime pas non plus la tournure qu'ont prise les négociations.

Le Collège accuse les pharmaciens de manquer d'ouverture vis-à-vis des infirmières en réclamant l'exclusivité de certains actes qui sont pourtant naturellement plus près des réalités cliniques des infirmières. Sans vouloir commenter ces tiraillements, la présidente de l'OIIQ déplore elle aussi la tangente prise dans les discussions. «C'est dommage, car c'est le patient qui en paie le prix.»

D'autant qu'en définitive, le repartage des compétences le concerne lui aussi intimement puisqu'il en est la finalité. Le patient et sa famille sont en effet vus comme des partenaires actifs dans le plan de soins de la médecine collaborative défendue par les facultés canadiennes. Pour peu qu'on leur prête l'oreille...

Le Devoir

## PERSPECTIVES

LE QUÉBEC ET LE NIQAB

## Comme des talibans ?

L'opinion du *Globe and Mail* ne fait pas l'unanimité dans la presse du ROC

ANTOINE ROBITAILLE

Québec — Les talibans ne seraient pas ceux qu'on croit. Le gouvernement du Québec, par exemple, et sa ministre de l'Immigration, Yolande James, dans l'affaire du niqab au cégep Saint-Laurent, auraient eu un comportement s'apparentant à l'ancien gouvernement afghan, a soutenu le plus sérieusement du monde le *Globe and Mail* en éditorial jeudi. La femme au niqab, Naïma Ahmed, «s'est mise à pleurer quand elle a aperçu le fonctionnaire québécois» entrer dans la classe, a relaté le *Globe*. «J'ai l'impression que le gouvernement me suit partout», a-t-elle confié. Commentaire du journal torontois: «Cela peut bien être une pratique dans certains pays arabes ou d'Asie de l'Ouest, comme l'ancien régime taliban en Afghanistan, mais donner le mandat à des agents de l'État d'appliquer des codes vestimentaires et de faire cesser l'éducation des femmes, il s'agit vraiment d'une première au Canada.»

Les médias du Canada anglais ont mis du temps à commenter l'affaire, fait remarquer la chroniqueuse du *Devoir* experte du ROC, Manon Cornélius. Sans doute en raison de sa nature explosive et du fait que le débat, là-bas aussi, fait rage. En 2009, dans un tribunal en Ontario, une musulmane portant le niqab a refusé de se dévoiler même si le juge l'exigeait. L'affaire a été portée en appel. La Commission ontarienne des droits de la personne a jugé que la liberté religieuse permettait à la dame de conserver son niqab devant la cour. La Cour supérieure a tranché en mai: un juge peut forcer une femme à retirer son niqab s'il a des raisons de croire qu'elle ne le porte pas pour des raisons religieuses. La décision a été portée en appel.

Chose certaine, dans l'affaire du cégep Saint-Laurent, s'il y a un quasi-consensus au Québec pour approuver la façon dont le gouvernement a traité l'affaire, au Canada anglais deux camps à peu près égaux ont émergé cette semaine. Ceux, comme le *Globe* (et *The Gazette* hier), qui taxent l'attitude du gouvernement du Québec d'«intolérance». Et les autres, le *National Post* au premier chef, qui l'appuient, y voyant le summum de l'approche canadienne en matière de droits des minorités.

## Édito

Revenons à l'éditorial du *Globe*. Il commençait par admettre que des limites à l'accommodation des minorités religieuses existent: l'excision et le mariage des enfants, par exemple, sont clairement à proscrire. «Le cas de Naïma Ahmed ne relève toutefois aucunement de l'accommodation, mais bien des limites à la tolérance, et c'est celle-ci qui s'avère, au Québec, totalement déraisonnable.»

Le *Globe* insiste sur le fait que Mme Ahmed n'est pas, dans la classe, la personne qui enseigne. Bref, nulle «position d'autorité ici». Le *Globe* estime troublant qu'en prétendant agir dans l'intérêt de l'étudiante (comment corriger

sa «prononciation» du français si elle porte un niqab?), on en vient, par la solution choisie, à assurer que cette même étudiante échoue, car elle est expulsée. Conclusion: il est toujours risqué, dit le *Globe*, que «les politiciens se mettent à définir ce que sont «nos valeurs»».

Ce n'était pas la première fois que le *Globe* abordait la question du pluralisme au Québec. Le chroniqueur John Ibbitson, mercredi, en une du journal, dans une série sur le «Canada qui se transforme», se penchait sur le cas du Québec. Il se surprénait du bruit que l'affaire du niqab du cégep Saint-Laurent avait créé. «Intégrer les immigrants est un défi partout au Canada, mais c'en est un particulier au Québec, le moins diversifiée des grandes provinces canadiennes», soutient-il. Et Montréal? La moins diversifiée des métropoles. De loin. C'est une tendance, insiste-t-il: en 2031, «les personnes d'origine européenne seront en minorité à Toronto et à Vancouver. Quatre habitants de Calgary sur dix seront non-blanc [sic]. À Edmonton et à Montréal, ce sera seulement trois sur dix».

Il y a un quasi-consensus au Québec pour approuver la façon dont le gouvernement a traité l'affaire

Au dire d'Ibbitson, les politiques linguistiques du Québec découragent les immigrants des pays émergents, comme la Chine et l'Inde, de venir s'y installer. Or les pays francophones d'où proviennent les immigrants du Québec «sont considérablement plus pauvres». Par ailleurs, en dehors de Montréal, les villes québécoises ne reçoivent à peu près pas d'immigrants. Or, sans immigrants, les villes de Saguenay, de Sherbrooke et de Trois-Rivières «mourront toutes».

Avoir réussi à maintenir la langue française en Amérique est une réussite formidable, estime Ibbitson. «Aujourd'hui, les Québécois doivent toutefois se poser une question cruciale: comment préserveront-ils cette langue et cette culture tout en attirant assez d'immigrants prêts et capables à soutenir ces mêmes langue et culture? La survie du fait français en Amérique du Nord dépend de la réponse qu'ils donneront à cette question», conclut le chroniqueur, gravement.

## Le Post

Sur le niqab, la position du *National Post*, présentée dans deux éditoriaux, tranche avec celle du *Globe*. Lundi, le *Post* a soutenu que la manière dont le gouvernement du Québec a traité la chose démontrait ce qui suit: «Le Canada a trouvé le juste équilibre dans sa gestion des minorités religieuses réclamant un statut spécial.» La procédure adoptée par le cégep cadrait même parfaitement avec «l'esprit de l'inclusivité» à la canadienne, puisqu'on a permis à l'étudiante, dans un premier temps, de porter sa burqa [sic: le *Post* a décidé sciemment de confondre burqa et niqab] en cherchant à l'accommoder. «On est loin de l'islamophobie», note le *Post*, qui se réjouit du reste que le cégep n'ait pas cédé à toutes ses demandes, surtout les plus «ridicules», quand l'étudiante cherchait à éviter tout «rapport social» avec les hommes.

Jeudi, le *Post* est revenu sur la question, dans



REUTERS

Le débat sur le niqab fait aussi rage au Canada anglais.

la foulée de la publication des dernières données de Statistique Canada sur la diversité ethnique dans la fédération. Cette diversité fera en sorte que les libertés (de conscience, de religion et d'association) reconnues par les chartes entreront de plus en plus souvent en conflit. «Le cas de la burqa au Québec» le démontre, soutient le *Post*. «Jusqu'à quel point les libertés d'un groupe d'étudiants peuvent-elles être restreintes pour accommoder les croyances religieuses d'un autre? Les universités devraient-elles instaurer [pour leurs piscines] des heures de baignade pour femmes seulement? Les femmes devraient-elles pouvoir voter voilées?»

Parfois, la question est facile à trancher, l'accommodement est illégal, note le *Post*: par exemple pour l'excision et les meurtres d'hon-

neur. Dans les cas plus complexes, un «équilibre délicat» doit être trouvé entre les droits en conflit. «Dans le cas de l'étudiante à la burqa [sic], il n'était pas raisonnable de s'attendre à ce que les autres étudiants détournent leur regard d'une personne qui fait un exposé dans une classe où ils pratiquaient la conversation française.» Le *Post* trouve désolant que la plupart de ces cas soient souvent tranchés, non pas par le Parlement ou les tribunaux, mais par des commissions des droits de la personne, ce qui «rend les règles imprévisibles et arbitraires». Les politiciens devraient au contraire prendre ces cas à bras-le-corps, insiste-t-il. Ainsi, les Canadiens seraient mieux fixés sur «leurs valeurs» et sur les pratiques que leur pays rejette.

Le Devoir

LES ÉLECTIONS RÉGIONALES EN FRANCE

## L'union de la droite voulue par Nicolas Sarkozy est menacée

Alors que les socialistes français s'efforcent de lutter contre leur premier adversaire, l'abstention, et appellent au rassemblement face à des écologistes qui se sentent pousser des ailes, les élections régionales pourraient faire un blessé grave: le parti unique de la majorité. Fort de sa victoire en 2007, le chef de l'État, Nicolas Sarkozy, a fait de l'union de la droite sa doctrine électorale. Son postulat est simple: la droite rassemblée dès le premier tour crée la dynamique gagnante du second.

Mais trois sondages publiés hier confirment la tendance observée depuis le début de la campagne des régionales: une nette avance de la gauche dans les enquêtes d'opinion. Et une faible mobilisation autour du scrutin.

La plupart des instituts de sondage s'accordent en effet pour annoncer une forte abstention, qu'ils attribuent au désenchantement des Français envers la politique (lire: le désintérêt des Français souligne la perte de confiance dans la politique). Un phénomène accentué par le faible niveau général de cette campagne électorale, gangrenée par des invectives et des polémiques de bas niveau, au détriment de débats sur le fond des programmes.

Les 20 584 candidats (un record!) aux régionales aspirent à siéger au conseil régional d'une des 26 régions françaises, dont quatre outre-mer. Le conseil régional et le président qu'il se donne gèrent un budget autonome qui leur permet d'agir en matière d'éducation, de formation, d'emploi, de développement économique et de développement durable. Les lycées et les lignes de TGV, par exemple, relèvent des régions.

C'est la dernière fois que les Français se rendront aux urnes pour choisir leurs conseillers régionaux: les conseillers territoriaux remplaceront en 2014. Les conseils territoriaux constituent une fusion des conseils généraux (assemblées des départements) et régionaux.

Depuis trois ans, le chef de l'État n'a eu de cesse d'élargir sa majorité, pour éliminer les candidatures concurrentes. Après avoir ouvert dans un premier temps le parti (UMP) sur sa gauche et, l'été dernier, à l'aile plus dure de la droite traditionnelle. La majorité a désormais des airs d'aube espagnole.

Pour composer les listes des candidats aux ré-

gionales, la direction de l'UMP a dû faire place aux différents représentants de cette galaxie, notamment du Nouveau Centre. Résultats, les postulants de l'UMP se sont sentis lésés, frustrés. Lors du conseil national de lancement de la campagne le 30 janvier à Paris, des sifflets avaient accueilli la présentation des listes. C'est là le premier inconvenient de la doctrine de l'union de la droite: elle a eu un effet démobilisateur, à la fois sur les cadres et les militants.

Dominique Reynié, le directeur général de la Fondation pour l'innovation politique, pourtant proche de l'UMP, juge «très risquée depuis le début» cette stratégie. Selon ce professeur de sciences politiques, l'union, payante pour la présidentielle de 2007, n'est pas transposable aux élections intermédiaires. L'équation personnelle du chef de l'État joue désormais négativement. En l'absence de dynamique et sans réserve de voix au second tour, la droite unie est assurée de perdre.

«On a fait un modèle d'une stratégie qui a payé lors de la présidentielle de 2007. Mais la dynamique qui a permis la victoire de Nicolas Sarkozy est singulière», expliquait Dominique Reynié dans un entretien à *Libération*, le 9 mars, avant de plaider pour une diversification de l'offre de premier tour qui permette «aux déçus de voter à droite, sans voter pour l'UMP».

La droite argue qu'elle n'aura pas, contrairement à la gauche, à s'adonner à des «marchandages d'entre deux tours». Mais en Île-de-France en 2004, Jean-François Copé et André Santini avaient conclu un accord en une demi-heure, assure le président du groupe UMP à l'Assemblée nationale. L'exemple de cette région est parlant. En 2004, les deux protagonistes, partis séparément, avaient réalisé à eux deux au premier tour 40,8 % des voix. Six ans après, la droite unie emmenée par Valérie Pécresse est seulement créditée par les sondages de 30 %.

«L'UMP représente désormais un RPR élargi, alors que nous avons rassemblé toutes les familles de la droite», entend-on chez les parlementaires. Un membre de la direction de l'UMP se fait peu d'illusions. «Nous serons peut-être nationalement à 30 %. Pour que le jeu soit ouvert, il nous faut atteindre les 34-35 %. Pour ne plus être rattrapés, il faut dépasser 37-38 % au premier tour.» Un objec-



PHILIPPE WAJAZER REUTERS

Le président de la France, Nicolas Sarkozy

tif qui semble irréalisable.

Le Nouveau Centre, ce petit parti satellite de l'UMP, créé par les anciens de l'UDF, apparaît pour l'heure comme le seul gagnant de la martingale imaginée par M. Sarkozy. À l'ombre de l'UMP, il a réussi à reconstituer son maillage territorial et son réseau d'élus. Il s'est assuré même, en cas de défaite aux régionales, de retrouver le stock d'élus de l'UDF en 2004. Un revers de la majorité ne le desservirait pas. M. Morin aurait beau jeu de justifier une candidature du Nouveau

Centre pour la présidentielle de 2012.

Mais M. Sarkozy a pris les devants. Dans l'entretien qu'il accordait au *Figaro Magazine* hier, le chef de l'État avertit qu'il «n'imagine pas que les familles politiques qui travaillent ensemble pendant la durée d'un mandat se présentent divisées devant les électeurs». Il en fait «une question d'honnêteté».

Le Devoir  
Avec Le Monde et Reuters

## PERSPECTIVES

LES ÉCOLES PASSERELLES

## Entre les principes et le cas par cas

ROBERT DUTRISAC

Québec — Il est inquiétant d'entendre Christine St-Pierre affirmer que «*tout est sur la table*» au sujet de la réponse que le gouvernement Charest doit apporter ce printemps au jugement de la Cour suprême, qui a déclaré inconstitutionnelle la loi 104. Cinq mois après cette décision matraque et une semaine après que le Conseil supérieur de la langue française (CSLF) eut rendu public son avis qui rejette la solution de l'évaluation subjective du «parcours authentique», le gouvernement songerait donc toujours à emprunter cette voie byzantine préconisée par les juges.

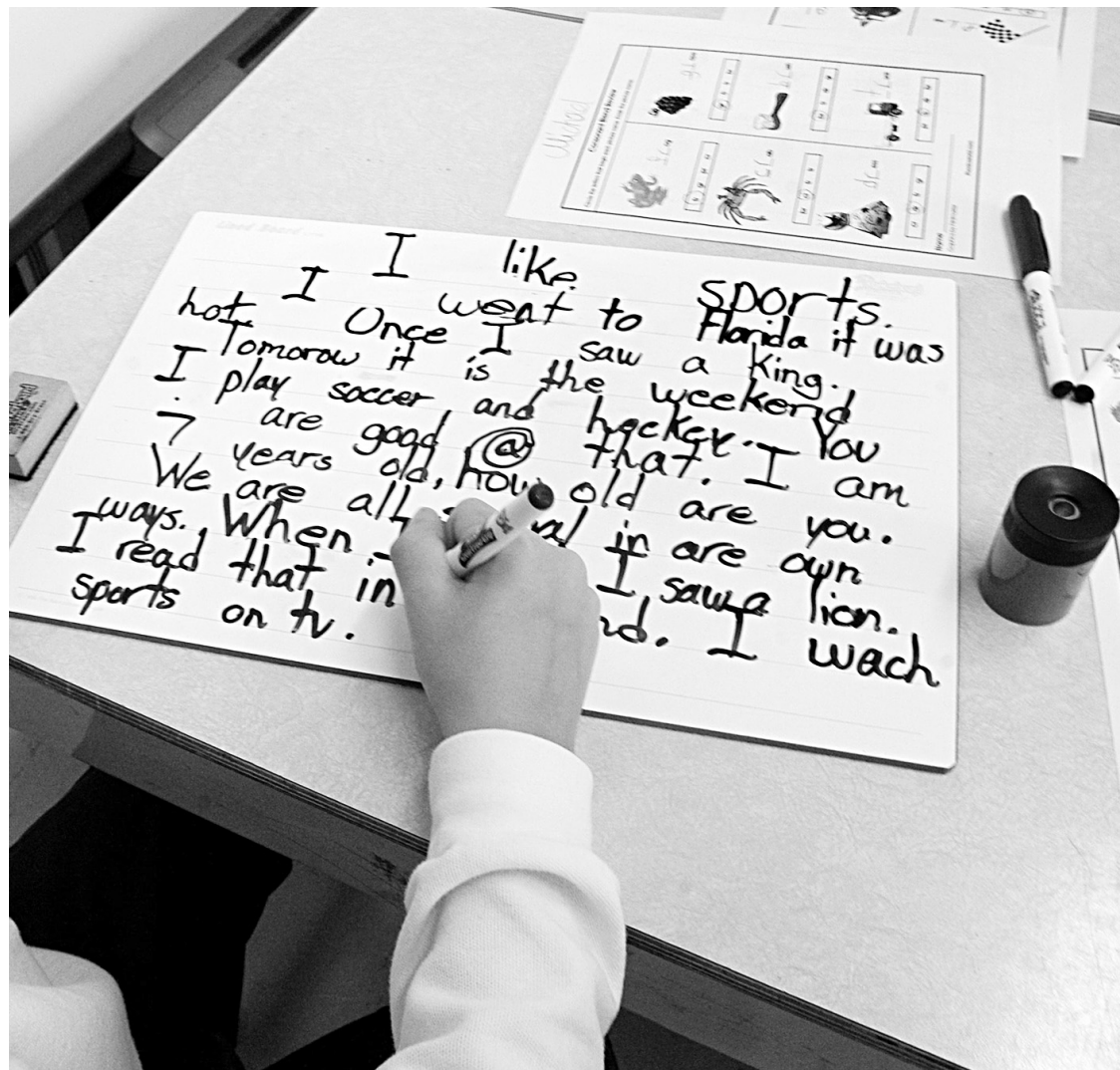
Pourtant, le CSLF a été on ne peut plus clair: l'appréciation au cas par cas de la situation d'un élève dont les parents sont assez fortunés pour lui payer un passage de quelques années dans une école privée non subventionnée afin d'obtenir le droit de l'envoyer dans le réseau normal en anglais non seulement conduirait à d'interminables contestations juridiques, mais créerait deux classes d'immigrants — et de Québécois francophones: ceux qui ont les moyens de s'acheter un droit et les autres, qui doivent se résigner à respecter la loi. Il existe même un risque de «*déconstruction sociale*», au dire du président du CSLF, Conrad Ouellet. Mieux valait tout simplement étendre la loi 101 aux écoles privées non subventionnées de langue anglaise, qui ne pourraient plus inscrire que les élèves qui détiendraient un certificat d'admissibilité à l'enseignement en anglais.

Bien en selle, le Parti québécois a présenté une motion pour obliger le gouvernement à se ranger derrière l'avis du CSLF, qui propose, selon le porte-parole de l'opposition officielle en matière de langue, Pierre Curzi, la seule voie à suivre. C'est sans surprise que les députés libéraux ont voté contre la motion péquiste.

## Simple et clair

«*L'analyse du gouvernement ne peut se limiter aux possibilités énumérées dans l'avis du Conseil*», a indiqué, sans vouloir préciser davantage, la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, Christine St-Pierre, lors du débat sur la motion mercredi. Elle a repris les arguments d'André Pratte, qui a salué «*la simplicité et la clarté du message*» envoyé par le CSLF, mais qui estime que «*les effets potentiellement néfastes d'une telle politique ne nous semblent pas avoir été suffisamment considérés*».

Le jugement de la Cour suprême s'appuyait sur l'article 23 de la Charte canadienne, qui garantit aux minorités des deux langues officielles un enseignement dans leur langue. En soumettant les écoles privées non subventionnées à la loi 101, ce n'est plus l'article 23 qu'on pourrait évoquer dans d'éventuelles contestations, mais bien l'article 7 touchant le droit à la liberté. Le CSLF croit que le gouvernement n'a pas besoin de recourir à la clause dérogatoire, ou clause nonobstant, de la Charte canadienne des droits et libertés. Mais pour nombre de juristes, dont Eugénie Brouillet, qui a conseillé le PQ sur cette question, comme les contestations sont prévisibles, le gouvernement québécois n'aurait que le choix d'appliquer la clause dérogatoire d'emblée lors de l'adoption du projet de loi ou encore de y recourir plus tard, après un jugement de la Cour suprême, si celui-ci invalidait la nouvelle loi. Avec les risques que cela comporte: il n'y a rien de plus imprévisible qu'un jugement de la Cour suprême quand il s'agit des lois linguistiques au Québec.



Le phénomène des écoles passerelles ne touche en rien les anglophones, qui sont les seuls à jouir du libre choix en matière de langue d'enseignement.

Lors du débat à l'Assemblée nationale, le leader parlementaire adjoint du gouvernement et député de Verdun, Henri-François Gauthier, a signalé qu'étendre la loi 101 aux écoles privées non subventionnées, dont certaines ont servi de passerelles vers l'enseignement en anglais, nécessiterait le recours à la clause dérogatoire. Comme l'Assemblée nationale doit reconduire cette clause tous les cinq ans, il ne s'agirait pas d'une «*solution qui a un caractère de pérennité*».

«*On pourrait essayer de baliser sur le plan juridique le concept de parcours authentique*», a avancé M. Gauthier. C'est un chemin à explorer.

## Difficultés

Mais on a beau se triturer les méninges, on voit mal comment on peut baliser ce concept de parcours authentique tout en le rendant tout à fait impraticable. L'échappatoire demeurerait, mais un plus petit nombre d'élèves en userait que les 11 000 qui ont employé ce subterfuge dans le passé. On voit comment un parcours rendu plus long ou plus difficile ne pourrait pas favoriser les parents les plus riches, encore plus riches qu'avant la loi 104 d'ailleurs, quand une seule année dans une école passerelle permettrait à un élève, à ses frères et sœurs et à ses descendants d'obtenir le droit d'étudier en anglais au Québec.

Comme pour le port du niqab, le gouvernement est tenté par le cas par cas. Si on réduit suffisamment le nombre d'élèves qui tirent parti des écoles privées non subventionnées pour

s'acheter le droit d'avoir une éducation en anglais, il ne s'agira plus que d'un phénomène marginal, rarissime, une exception qui confirme la règle, avance-t-on. Or le gouvernement Charest croyait aussi que le port du niqab n'était qu'un phénomène rarissime, une exception que l'on pouvait ignorer. La suite des choses lui a démontré qu'il fallait aussi s'occuper des exceptions. Et se soucier des principes.

Comme pour le port du niqab, le gouvernement est tenté par le cas par cas

On ne s'attend pas à ce que la minorité anglophone, bien représentée au sein du Parti libéral, monte aux barricades si jamais le gouvernement décide de suivre l'avis du CSLF. Le phénomène des écoles passerelles ne touche en rien les anglophones, qui sont les seuls à jouir du libre choix en matière de langue d'enseignement au Québec. Jean Charest dispose d'une marge de manœuvre assez large pour imposer sa décision, fait-on remarquer.

Nous ne sommes plus en 1988, quand trois ministres anglophones avaient démissionné après que Robert Bourassa eut employé la clause nonobstant pour protéger la loi 178 sur la langue d'affichage. Joint jeudi par téléphone, Keith Henderson, l'ancien président du Parti Égalité, une formation politique née de cette controverse, a signalé que les anglophones — ceux qui sont restés au Québec — sont «*conçiliants*» envers la majorité francophone. «*Il n'y a plus personne dans mon camp*», a-t-il confié, un brin nostalgique.

Le Devoir

CHILI

## Le séisme a fait surgir les symptômes du malaise social

JEAN-PIERRE LANGELLIER

Le tremblement de terre et le tsunami du 27 février au Chili se soldent par un lourd bilan matériel et humain: 497 morts «*identifiés*», et sans doute plus de 800 selon un décompte officieux; 500 000 logements détruits et un million endommagés; des dizaines d'écoles, d'hôpitaux, de ponts, de routes, à reconstruire.

Le gouvernement évalue à plus de 4 milliards de dollars le coût provisoire de la remise sur pied des seules infrastructures publiques. Mais il sera peut-être plus difficile de réparer les dégâts politiques, sociaux et psychologiques provoqués par une catastrophe survenue à 12 jours du passage de relais entre la présidente socialiste sortante Michelle Bachelet et son successeur, élu le 17 janvier, Sebastian Piñera, lequel s'est fait le 11 mars.

Forté, à la veille du séisme, d'une popularité record — 84 % d'opinions favorables — et légitimement fière d'un mandat globalement réussi, Mme Bachelet rêvait de quitter la scène en beauté. La nature en furie en a décidé autrement. L'ampleur du cataclysme, qui aurait pris de court n'importe quel gouvernement, au Chili ou ailleurs, ne dispense pas la présidente de tirer les leçons de ses quelques erreurs de jugement et, surtout, des défaillances de l'État, dans un pays que ses citoyens aiment présenter comme le plus moderne de l'Amérique latine. Et cela, bien que la popularité de Mme Bachelet n'ait pas souffert de la catastrophe: selon un sondage publié le 9 mars, 75 % des Chiliens approuvent sa manière de gérer cette épreuve.

Le diagnostic initial incorrect de la marine, excluant un tsunami, a coûté des centaines de vies. À cette méprise se sont ajoutés d'autres dysfonctionnements: une mauvaise coordination entre civils et militaires, une trop longue attente pour envoyer l'armée sur le terrain, une syncope du réseau de communications.

Dans un entretien au journal *El Sur*, José Antonio Viera Gallo, secrétaire général de la présidence de la République, a reconnu que lui-même n'avait pas pu communiquer avec les autorités des régions sinistrées pendant plusieurs jours. À cet égard, les clubs de radioamateurs déplorent que personne n'ait songé à faire appel à leurs services. Ces graves déficiences sont encore plus surprenantes dans un pays à la longue mémoire sismique. M. Piñera a promis de réformer de fond en comble et de moderniser toutes les procédures d'alerte.

Le caractère particulièrement meurtrier de la catastrophe, la peur des répliques, l'impuissance des autorités locales, l'apparente disparition de la force publique, les pénuries de produits de base, réelles ou supposées imminentes, ont favorisé à la fois une psychose du manque et un vide du pouvoir, propices aux exactions.

À Concepción notamment, les pillards ont profité du chaos ambiant pour dévaliser, mettre à sac, voire incendier les supermarchés. Ils s'en sont pris aussi à des petits commerces ou aux simples maisons particulières. Les images de ces pillages ont profondément blessé la fierté de la majorité des Chiliens. Après ces deux journées folles, les 14 000 soldats déployés dans les régions sinistrées ont été accueillis avec un immense soulagement.

«*Nous pensions être un peuple développé. Nous nous rendons compte que nous ressemblons plus à Haïti qu'au Japon*», déplore le politologue Patricio Navia. «*Que nous arrive-t-il?*», demande la sociologue Lucia Dammert. «*Ce vandalisme, c'est le pire de nous-mêmes*», lançait un reporter à l'antenne d'une radio locale.

Selon l'armée, à Concepción, 90 % des pillards arrêtés n'ont aucun casier judiciaire. La plupart

appartiennent à un milieu modeste, les autres à la classe moyenne. La petite mafia locale a aussi profité de l'aubaine. Crainte ou remords? Beaucoup ont, comme les carabiniers le leur demandaient, «*restitué*» leur butin en l'abandonnant sur des routes.

Tout en promettant aux quelque 300 pillards appréhendés un châtiement sévère, le gouvernement a tenté de relativiser cet événement, évoquant des scènes semblables en 2005 à La Nouvelle-Orléans après le passage de l'ouragan *Katrina*. Elles sont propres aux situations de catastrophe, ou l'absence d'autorité entraîne une perte de confiance dans l'État. Pour beaucoup d'analystes, ces pillages sont révélateurs d'une fracture sociale. Dans cette région, une des plus pauvres du pays, les pillards auraient exprimé leur rage et leur frustration face à une réalité perçue, selon le sociologue Emilio Torres, comme «*de plus en plus inégalitaire*».

Vingt années de centre gauche au pouvoir ont permis de ramener à 14 % le taux de pauvreté. Mais le bon fonctionnement de l'économie sociale de marché, à l'origine du «*miracle chilien*», n'a pas réduit le fossé entre riches et pauvres, les premiers concentrant 45 % de la richesse nationale.

Fier d'avoir adhéré en janvier à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le Chili reste l'un des pays les plus inégalitaires de l'Amérique latine. Un jeune sur quatre est au chômage. Trois sur dix ne trouvent pas d'emploi à la sortie de l'université. Entrepreneur multimillionnaire, représentant d'une droite décomplexée, «*chrétienne et humaniste*», M. Piñera soignera-t-il le malaise social dont les symptômes ont surgi en ces journées tragiques?

Le Monde

## La bataille des garderies



MICHEL DAVID

Dès le départ, les libéraux ont pris en grippe les centres de la petite enfance. Lors de leur création en 1997, Daniel Johnson a dénoncé ce «*modèle unique*», qui avait bien entendu le tort d'être une création du PQ, mais surtout de ne pas respecter le principe du libre choix des parents.

Comme cela avait été le cas pour la loi 101, que le PLQ avait dénoncée pour les mêmes raisons, il est cependant apparu très rapidement que la population aimait les «*garderies à 5 \$*», dont le seul défaut était de ne pas être suffisamment nombreuses.

Pour la première fois depuis longtemps, les Québécois ont eu le sentiment de voir une grande réforme dont ils pouvaient être fiers. À l'Assemblée nationale, le premier ministre Lucien Bouchard se faisait un plaisir de brandir les nombreux articles de la presse étrangère qui louangeaient cette nouvelle merveille.

Après avoir brièvement envisagé la possibilité de démanteler le réseau, les libéraux ont dû opérer un virage spectaculaire et se lancer dans une véritable surenchère avec le PQ. En campagne électorale, un point de presse dans une garderie est devenu une figure imposée même pour Jean Charest. C'était à qui créerait le plus grand nombre de places dans le minimum de temps.

La politique étant ce qu'elle est, le PLQ a même pris la défense du tarif de 5 \$, dénonçant ces coquins de péquistes qui voulaient le hausser à 8 \$. En moins de quatre ans, le «*modèle unique*» décrié est devenu une vache sacrée. Seule l'ADQ, avec ses «*bons de garde*», a refusé de suivre le mouvement.

Le succès fulgurant du réseau des garderies subventionnées en a fait un élément essentiel du nouveau modèle social québécois en cours de définition. Il était donc inévitable que les garderies se transforment en champ de bataille où s'affrontent les visions opposées de notre devenir.

Au départ, le débat était surtout d'ordre pédagogique. Pour le développement de l'enfant, était-il préférable qu'il aille à la garderie — si oui, à partir de quel âge? — ou qu'il reste à la maison jusqu'à l'entrée à l'école?

Derrière une position comme celle de l'ADQ se profilait également la défense du rôle traditionnel de la femme au foyer, par opposition aux possibilités de promotion socioéconomique qu'offrait la disponibilité de services de garde abordables. L'effet des garderies subventionnées sur la participation des femmes au marché du travail a été presque immédiat.

Plus récemment, les débats ont pris une tournure nettement plus politique. C'est le PQ qui a donné le ton lors d'un colloque l'automne dernier sur les questions de la langue et de l'immigration, quand Pauline Marois s'est dite favorable à l'extension aux CPE des dispositions de la Charte de la langue française.

Si besoin était, les dernières projections de Statistique Canada ont donné la mesure de la mutation démographique du Québec au cours des prochaines années. En 2031, un Montréalais sur trois sera issu d'une minorité visible. Un formidable défi d'intégration.

Dans ces conditions, il était prévisible que la question de la laïcité dans les garderies subventionnées finirait aussi par se poser. Elle a surgi cette semaine, quand une dépêche de la Presse canadienne a révélé que certaines d'entre elles, notamment juives et musulmanes, dispensent un enseignement religieux.

Chacun sait que la compétence n'est pas nécessairement le premier critère qui détermine la composition du conseil des ministres. L'actuel titulaire de la Famille, Tony Tomassi, avait déjà démontré sa maladresse en décembre dernier, quand il avait dû se défendre des allégations du PQ selon lesquelles des places en garderie étaient systématiquement attribuées à des donateurs ou des organisateurs libéraux.

La volte-face de M. Tomassi, qui, en l'espace de 24 heures, est passé de la bénédiction à l'interdiction de l'enseignement religieux dans les garderies, était spectaculaire, mais le premier ministre Charest avait reculé aussi piteusement sur la question des subventions aux écoles privées juives en janvier 2005.

En réalité, le premier réflexe de M. Tomassi, qui voyait dans les garderies une simple extension de la famille, correspond parfaitement à la pensée traditionnelle du PLQ: le libre choix, qu'il s'agisse de langue ou de religion.

Le laxisme du gouvernement Charest dans l'application de la Charte de la langue française témoigne davantage d'une résignation que d'une véritable adhésion. Il faudra maintenant voir quelle sera sa détermination à interdire réellement l'enseignement religieux dans les garderies privées subventionnées. La collègue Michèle Ouimet, de *La Presse*, soulignait hier qu'en toute logique, il faudrait aussi l'interdire dans les écoles.

Jusqu'à présent, le gouvernement Charest s'est surtout signalé par son remarquable empressement à répondre aux désirs des contributeurs à sa caisse électorale, notamment la communauté juive.

En 2006, celle-ci avait déjà bénéficié d'un passe-droit pour bénéficier d'un bureau coordonnateur de garderies en milieu familial bien à elle, alors que ces bureaux ne devaient pas être attribués sur une base confessionnelle. Comme d'habitude, il avait fallu compter sur les médias pour découvrir le pot aux roses. Quand ses principes ne correspondent pas à ceux de la population, ce gouvernement tente généralement de les appliquer en cachette.

m david@ledevoir.com

# ÉDITORIAL

## Parti québécois

### Le mauvais objectif

Le Parti québécois tient cette fin de semaine à Lévis un colloque ayant pour thème la création de la richesse. «Pour un gouvernement souverainiste, écrit la chef du parti en présentation, l'enrichissement des individus de tous les âges sera au centre de la politique économique [car] il n'existe pas de richesse partagée qui ne fut d'abord créée.» Et si partage et création de richesses étaient les jumeaux inséparables d'un même processus d'accession à une société plus juste et plus prospère?



JEAN-ROBERT SANSFAÇON

Quel parent, quel éducateur est assez tordu pour proposer à ses enfants de se fixer comme objectif de vie de devenir riche? Voilà pourtant ce que la direction du PQ veut proposer aux Québécois. L'affirmer ainsi pourrait signifier que ce parti entend affranchir le Québec de son passé à l'eau bénite, ou encore rompre avec la social-démocratie. Osons plutôt croire que certains dirigeants se sont laissés caresser par l'air du temps, indice du désarroi qui règne au sein d'une formation à la recherche de sens.

L'expression «créer de la richesse» est à la mode. Elle n'est pourtant pas nouvelle puisqu'elle est utilisée depuis très longtemps par les milieux d'affaires pour critiquer l'État providence et ses impôts élevés. Ce qui a changé, c'est que certains intellectuels progressistes d'hier qui occupent aujourd'hui des postes dominants dans les institutions ont adopté ce slogan à leur tour pour défendre leurs propres privilèges de bien nantis.

À l'échelle d'une société, il est simpliste de prétendre devoir créer la richesse avant de la redistribuer. Pour un État, accorder la priorité au développement économique est une pratique légitime et souhaitable, mais faire de la création de richesses le filtre à travers lequel seraient évalués tous les programmes, voilà qui tient du dogmatisme cher aux conservateurs.

L'erreur est même grossière sur le plan historique. Aucun pays développé, pas même les États-Unis, n'est d'abord devenu riche avant de redistribuer les fruits de son essor. Tous ont agi sur les deux tableaux à la fois, parfois sous la pression des rapports de force sociaux, mais souvent par souci d'accélérer le développement. L'éducation en est un exemple, mais on peut aussi parler des lois du travail, de l'assurance-emploi, des pensions, du système de santé, des congés parentaux...

Le développement d'une société, comme celui d'un individu, est un processus complexe qui exige la mise en œuvre simultanée de dizaines de facteurs déterminants qui n'ont généralement pas pour moteur la quête de richesses, mais la recherche d'un mieux-être, y compris la sécurité financière.

Cela dit, nous sommes en 2010 et il ne faut pas confondre social-démocratie et interventionnisme intempestif des gouvernements, encore moins leur clientélisme politique. Qu'on pense à la Gaspésie, aux alumineries ou aux dizaines de programmes qui n'ont jamais fait l'objet d'une évaluation exhaustive, qu'on pense encore à cette idée farfelue du PQ d'offrir un revenu minimum garanti aux nouveaux entrepreneurs... oui, la social-démocratie à la mode PQ a besoin d'une sérieuse remise en question pour retrouver ses lettres de noblesse, et c'est aux militants de le rappeler à ces dirigeants dont le souvenir du pouvoir semble encore trop frais.

Tous les Québécois aspirent à développer leur potentiel économique, culturel et social. Tant mieux s'il en résulte une plus grande richesse collective et individuelle, mais de grâce, qu'on abandonne l'idée de tatouer un signe de piastre au front de chaque bébé admis en garderie!

## Profilage racial

### Le décalage

Sentiment étrange que celui de lire un troublant portrait sur le profilage racial, et ce, en pleine enquête du coroner sur la mort de Fredy Villanueva. Un tableau tout juste présenté par la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse du Québec (CDPDJ) confirme un imposant décalage entre le discours officiel des autorités policières, qui laisse croire à un phénomène marginal, et la triste réalité.

Rien de mieux que l'observation attentive du «terrain» pour plomber la théorie. Fait en prévision d'audiences publiques sur le profilage racial que tiendra la Commission en mai et juin, le document de consultation publié au cours de la semaine est dérangeant. Il confirme la nécessité de discuter franchement d'un problème sous-estimé par les principaux intéressés, comme en font foi d'exaspérants retards dans le traitement des plaintes pour profilage racial.

En situation d'autorité, des policiers, des directions d'école, des agents de sécurité, des tenanciers de bars — entre autres groupes — appliquent une mesure ou imposent un traitement disproportionnés sur une personne du seul fait de son appartenance raciale, ethnique ou religieuse, réelle ou présumée. C'est la définition à laquelle s'accroche la CDPDJ pour déterminer ce qui constitue le profilage racial.

Sous prétexte de prévention du crime et de protection de la population, les policiers outrepassent les limites. Que dire d'un récit comme celui-ci: un père de famille noir se dirige en auto jusque chez lui, effectue un simple et habituel virage pour rejoindre son domicile. Il est aussitôt interpellé par des policiers parce que son virage avait l'air... «louche». Alors qu'il était garé chez lui, qu'il n'avait d'aucune façon contrevenu au Code de la route, les policiers ont exigé qu'il leur remette son permis de conduire. Devant son refus, ils ont appelé des renforts: huit véhicules sont sitôt apparus devant chez lui!

Le document regorge de ces histoires nourries d'une certaine disgrâce. Elles ont troublé les victimes, comme le relate la Commission, qui s'inquiète à juste titre des effets pernicieux de ce profilage racial. Installé sur un socle de préjugés et de stéréotypes qui font de certains groupes tels les Noirs, les Latino-Américains, les autochtones ou les personnes d'origine arabe ou de religion musulmane les principales victimes, le profilage racial est lui-même victime de préjugés: phénomène encore très mal documenté au Québec, il souffre d'atténuation démesurée, notamment de la part des principaux intéressés, les policiers.

Le Service de police de la Ville de Montréal promet de participer aux audiences de la Commission, où il présentera un mémoire. Fort bien. Il faut espérer toutefois que cette participation au débat ne viendra pas creuser encore le décalage qui sépare le discours officiel et accommodant des autorités policières du terrain miné de la pratique. Là se jouent au quotidien les petits et grands drames du profilage.

[machouinard@ledevoir.com](mailto:machouinard@ledevoir.com)

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910. FAIS CE QUE DOIS !

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX

Rédactrice en chef JOSEE BOILEAU

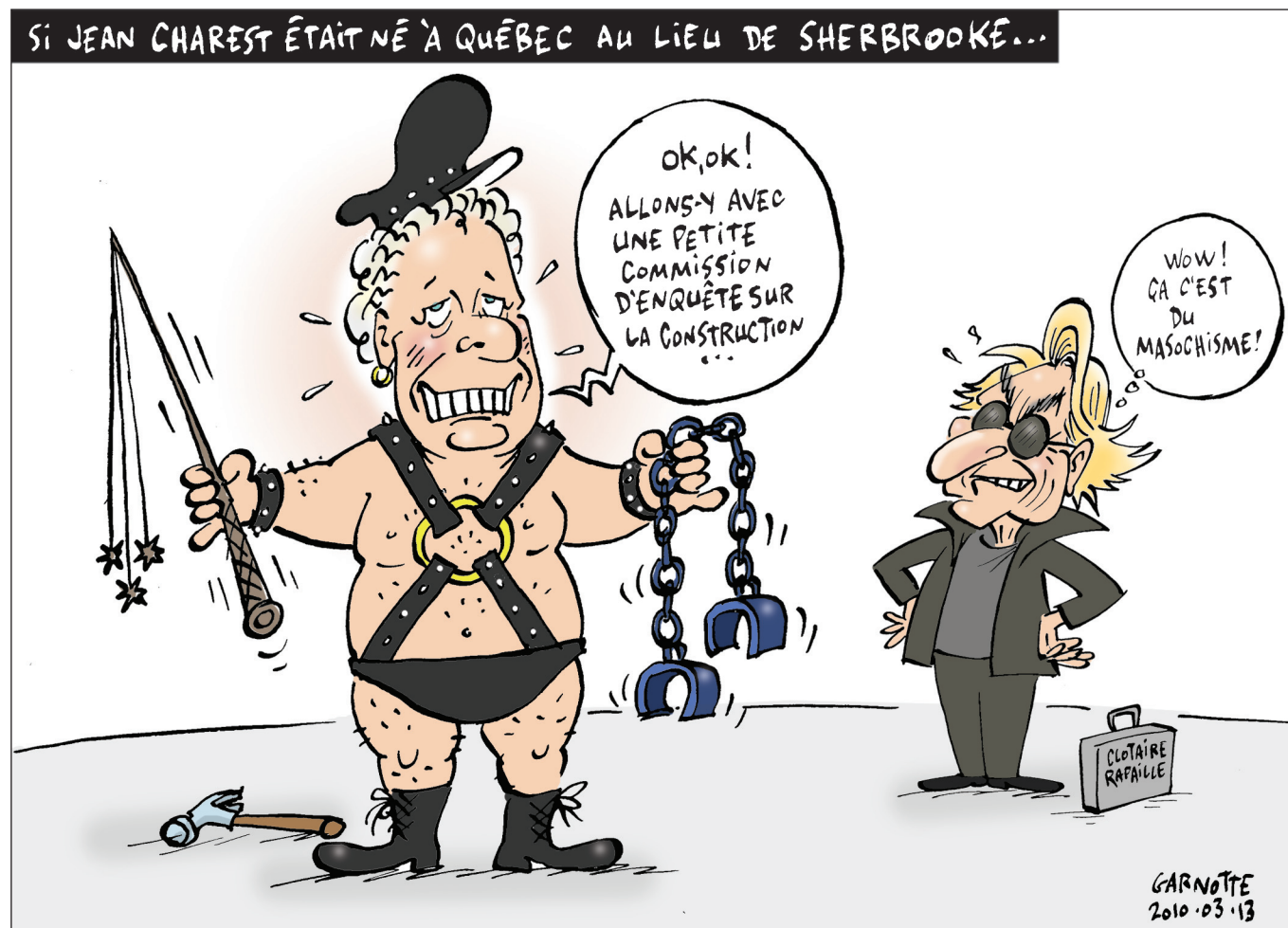
Vice-présidente, finances et administration CATHERINE LABERGE

Directeur de l'information ROLAND-YVES CARIGNAN

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, LOUIS LAPIERRE, JEAN-FRANÇOIS NADEAU

Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET

Directeur, ventes publicitaires JOSÉ CRISTOFARO



## LETTRES

### La violence au hockey

J'ai enfin compris d'où Jean Dion, le plus sportif des journalistes, avait tiré le titre de sa chronique.

Il passe presque aux aveux dans sa chronique (*Le Devoir*, 11 mars) traitant, à sa manière, de la violence au hockey.

Paraît-il que les directeurs généraux de la LNH vont régler la décapitation sur glace. Enfin, pas tout à fait. Ils laisseront encore aux arbitres le soin de psychanalyser les intentions légitimes ou malveillantes des joueurs.

Les directeurs généraux, ces gérants de viande sur patin qui la détaillent au prix moyen de 125 000 \$ les 100 livres, ne veulent surtout pas que cette belle viande — à part la tête — ne puisse pas, de temps à autre, être équarrie comme elle se doit, dans ce SEUL sport qui tolère (encourage?) encore la violence ouverte.

Il faut bien nourrir l'enclos, sinon à quoi servirait la ligue junior, cette pépinière des «tough» dont Patrick Roy s'est fait l'ardent défenseur en enseignant, un jour, à son fils comment attaquer un joueur qui refuse de se battre et, le lendemain, en s'indignant de la presque décapitation dont fut victime l'un de ses protégés, tout en concédant, néanmoins, que le hockey est un sport de «contact» (sic).

Je parie que ceux qui suivent le hockey depuis moins de 10 ans auront eu du mal à ne

pas qualifier le match de finale entre le Canada et les États-Unis, aux Jeux olympiques de Vancouver, de passablement ennuyant.

Pas de bataille, pas de sang, pas de commotion cérébrale, pas de civière, pas même de joueur pour déclarer «je fais juste le travail qu'on me demande de faire». Simple-ment du hockey, du vrai hockey, comme il se pratique quand les directeurs généraux ne sont pas là, quand la viande reste au frigo et que la fierté du sport bien pratiqué par des joueurs talentueux prend le dessus.

Il m'aura fallu le prétexte de la violence au hockey pour enfin demander à Jean Dion de reconnaître, en bon sportif, avoir plagié le titre de sa chronique *Et puis euh* de la pensée commune des directeurs généraux de la LNH sur la violence de notre sport «national».

Robert Spickler  
11 mars 2010

### Religion contre option spirituelle

Pour être bien de son temps, une charte québécoise de la laïcité devrait remplacer le concept dépassé de religion par celui d'«option spirituelle», qui est beaucoup plus englobant et universel. Dans un souci d'égalité, toutes les options spirituelles devraient avoir le même statut et pouvoir se faire valoir dans les mêmes champs.

Actuellement, les accommodements religieux à la pièce, au cas par cas, cautionnent le fait qu'une religion détienne une vérité absolue. Elle cautionne ainsi indirectement des contenus religieux au détriment de vérités souvent contraires endossées par d'autres options spirituelles.

Tant que la Vérité absolue venue d'en haut pèsera dans notre charte, nous ne serons pas une véritable démocratie.

Gisèle Filion

Montréal, le 12 mars 2010

### Agressions sonores

Tout notre appui à M<sup>e</sup> Chagnon, bâtonnier du Québec, pour demander en commission parlementaire de mettre un terme à l'immunité qui empêche les citoyens qui vivent en bordure de sentiers de motoneige ou de quad d'intenter des poursuites relativement au bruit et à la pollution. Le bruit constituant une agression psychophysiologique documentée, rendre permanente cette interdiction de poursuite serait quelque chose de proprement scandaleux dans une société de droit. Ce serait comme de dire: «Vous n'avez dorénavant plus le droit de poursuivre votre agresseur.» Inadmissible, non?

Patrick Leclerc

Fondateur du Regroupement québécois contre le bruit excessif  
Le 10 mars 2010

## REVUE DE PRESSE

### Justice et cie

Manon Cornellier

Oubliez le niqab ou le budget, le sujet qui a fait couler le plus d'encre cette semaine au Canada anglais est la sentence donnée à l'ancien député conservateur Rahim Jaffer, accusé au départ de conduite en état d'ébriété et de possession de cocaïne, accusations abandonnées en échange qu'il plaide coupable pour conduite négligente. Cette infraction au code de la route lui épargne un casier criminel et ne lui vaut qu'une amende de 500 \$. La réaction des chroniqueurs et éditeurs est facile à résumer: à peu près tout le monde trouve qu'il s'en est sorti à bon compte et qu'une explication s'impose, mais personne ne croit à la thèse de l'ingérence politique ou du favoritisme. Don Martin, de la chaîne CanWest, note cependant que l'impression de favoritisme et d'indulgence peut s'enraciner et faire mal paraître un gouvernement qui se fait un devoir de durcir les lois pour que les sentences «correspondent» à la gravité du crime.

Le *National Post*, l'*Ottawa Citizen*, le *Toronto Star*, le *Winnipeg Free Press*, et j'en passe, pensent que la Couronne doit expliquer l'abandon des accusations initiales et les raisons qui l'ont amenée à croire qu'elle avait peu de chances d'obtenir une condamnation. Le *National Post* craint que l'inconsistance du système judiciaire n'alimente la méfiance des citoyens. Le *Post* s'inquiète aussi du fait que Jaffer semble s'en être aussi bien tiré parce qu'il a pu se payer un bon avocat. «Que dire de celui qui dépend de l'aide juridique? Faut-il qu'il aille en prison seulement parce qu'il est pauvre?» L'*Ottawa Citizen* renchérit. Cette affaire, dit-il, montre que «les gens comme Jaffer, qui peuvent s'offrir de bons avocats, tendent à mieux s'en tirer que les autres et qu'être ferme en matière de lutte contre la criminalité n'est

pas toujours aussi simple qu'il n'y paraît».

Certains, comme le *Winnipeg Free Press*, pensent que le statut de Jaffer rend l'explication encore plus urgente, quitte à ce qu'elle vienne de Jaffer lui-même. Sur ce dernier point, il y a désaccord cependant. Adam Radwanski, du *Globe and Mail*, rappelle que Jaffer n'est plus député, ni même candidat pour une prochaine élection, mais un simple citoyen.

### Justice, bis

Les conservateurs ont dû aussi défendre certaines de leurs décisions cette semaine, comme celle de demander à l'ancien juge de la Cour suprême Frank Iacobucci de passer au peigne fin les documents sur les détenus afghans. La décision suscite des avis partagés. Le *Halifax Chronicle Herald* croit que l'intervention de l'ancien juge pourrait aider à dénouer l'impasse qui persiste dans ce dossier depuis que la majorité des députés a ordonné au gouvernement de remettre tous les documents, non censurés, au Parlement. La nomination du juge ne répond pas à cette requête et laisse sans réponse les questions sur les pouvoirs du Parlement dans les dossiers de sécurité nationale, convient le *Herald*. Par contre, Iacobucci pourrait faire évoluer le dossier et accélérer la divulgation de plus en plus de documents.

Thomas Walkom, du *Toronto Star*, est au contraire indigné et parle d'un «désastre» sur le plan constitutionnel, de «terrible nouvelle» pour la démocratie canadienne. «C'est un défi à un principe canadien fondamental, à savoir que le cabinet est responsable devant le Parlement et que le gouvernement, peu importe lequel, doit accéder aux souhaits de la majorité des députés.» Rien ne prévoit l'intervention d'un tiers, comme dans le système américain.

### Soyons sérieux

Le président du Conseil du trésor, Stock-

well Day, n'a, pour sa part, impressionné personne avec l'annonce faite lundi que le gouvernement allait économiser un peu plus d'un million de dollars en éliminant 245 postes pourvus par le gouverneur en conseil, des postes vacants dans 90 % des cas, parfois depuis des années.

Paul Rutherford, de l'Agence QMI de Sun Media, pense que Day aurait pu montrer plus de poigne, car les Canadiens, croit-il, se préoccupent davantage d'un déficit hors de contrôle que de la perte possible de quelques services fédéraux. Si cela veut dire une bataille avec les syndicats de la fonction publique, Day n'a pas à s'en faire, affirme le chroniqueur, car «la majorité des Canadiens sont de son bord».

Don Martin, de la chaîne CanWest, va dans le même sens, mais à son avis, Day aurait au moins dû rougir en faisant son annonce. Il ne faut toutefois pas s'y tromper, car Day, un ancien ministre albertain, a été aux premières loges des coupes sévères imposées par le gouvernement Klein au milieu des années 1990. «Il sait qu'une fois que l'opinion publique est prête pour ce genre de compressions, la popularité du gouvernement peut augmenter, même si des services s'en trouvent affectés», conclut Martin.

Plus cinglant, Greg Weston, de l'Agence QMI de SunMedia, comprend que Day ait ciblé d'abord les nominations, car il n'y a rien de plus populaire que de s'en prendre au patronage. Mais les postes éliminés étaient presque tous vacants, alors que ceux qui entraînent de vraies dépenses sont préservés. Malgré cela, le gouvernement prétend que son geste est une preuve de sa frugalité et de sa prudence. «À moins que le gouvernement ait le cran de dire à ses partisans de se trouver un vrai emploi, l'auge continuera librement à nourrir le cochon au détriment du contribuable.»

[mcornellier@ledevoir.com](mailto:mcornellier@ledevoir.com)

## IDÉES

## Peuple québécois, puis-je compter sur ta solidarité?

DJEMILA BENHABIB

Essayiste

**V**ous avez été très nombreux, à travers tout le Québec et même au-delà, à me témoigner votre appui dès la parution de mon livre *Ma vie à contre-Coran. Une femme témoinne sur les islamistes* pour saluer mon courage et ma détermination face à mon combat contre l'hydre islamiste et ses tentacules.

J'ai rencontré plusieurs d'entre vous, d'un bout à l'autre du Québec, pour partager mes réflexions et mes aspirations. Je parcours des milliers de kilomètres pour honorer vos invitations et échanger de grands et de petits moments de bonheur. Au fil du temps, une proximité s'est installée entre vous et moi. Est-ce pour cela qu'aujourd'hui j'ai envie de vous interpeller directement pour partager avec vous mes terribles inquiétudes? C'est fort probable.

Des inquiétudes qui me rongent l'esprit. Des inquiétudes qui me tiennent éveillée des nuits entières. Des inquiétudes qui obscurcissent des jours heureux qui ont un parfum de printemps. Des inquiétudes qui me rappellent les jours les plus sombres de ma vie, en Algérie, lorsqu'au tout début des années 1990, un parti politique du nom de Front islamique du salut et ses armées menaçaient de prendre le pouvoir et de voiler toutes les femmes de mon pays. Le projet politique du FIS pouvait se résumer en une phrase: l'islam est religion et État et la charia est notre Constitution. La charia, qui se fonde sur la supériorité du musulman sur le non-musulman et la supériorité de l'homme sur la femme. En découle, entre autres, la condamnation à mort des apostats comme moi.

## Enjeu politique

L'islamisme politique est une idéologie misogyne, sexiste, xénophobe et homophobe qui porte en elle la haine et la violence. Dans ce contexte, les violences à l'égard des femmes sont monnaie courante, car les islamistes s'attaquent aux corps des femmes, qui sont devenus un enjeu politique. Au printemps de l'année 1994, j'habitais à Oran, en Algérie. J'avais 21 ans et des rêves plein la tête. Cette ville m'a collé à la peau pendant longtemps. J'y ai fréquenté ses quartiers de bout en bout, des minables aux plus raffinés, me suis pavanée sur ses boulevards bordés de palmiers et me suis laissée bercer par ses musiques et ses vagues en cultivant secrètement, mais non candidement, le goût de la rébellion.

Un jour, tout cela s'est arrêté. La ville qui m'a vue grandir ne ressemblait plus à ce qu'elle avait été. Le 10 mars 1994, Abdel-Kader Alloula, ce géant du théâtre, venait d'être assassiné, et Oran avec lui. À la même période, le Groupe islamique armé (GIA) a ordonné aux femmes de mon pays le port du voile islamique. Deux options s'offraient à nous: dissimuler nos corps dans des cerceaux ambulants ou résister. Certaines ont résisté et ont été assassinées. Ce fut le cas de Katia Bengana, une jeune lycéenne, âgée de 17 ans, assassinée le 28 février 1994 à la sortie de son lycée à Meftah.

Ce jour-là, j'ai compris que ma vie dépendait de la mise en échec de cette idéologie de la mort, que sa victoire sera ma négation, que sa progression sera mon enfermement. J'ai compris aussi que mon corps portera pour toujours, à tout jamais, les marques indélébiles de cet affrontement si inégal. Ce n'est pas un hasard si le FIS en Algérie a imposé le voile islamique et a assassiné des militantes féministes ou de simples femmes avec une sauvagerie inouïe. Des têtes nues ont été tranchées à la



REUTERS

Le voile islamique porte en lui la négation des femmes et leur asservissement.

hache, au sabre, au couteau, à la lame et même à la tronçonneuse.

Je l'ai toujours dit et je le répète encore aujourd'hui: le voile islamique n'est pas un simple vêtement. Il est un élément parmi tant d'autres de tout un système de valeurs qui est incompatible avec nos choix démocratiques. L'attachement de certains, voire leur entêtement, à le porter traduit l'état de misère dans lequel a sombré vertigineusement le monde arabe et musulman depuis une trentaine d'années. Le voile islamique est devenu, ici, en Occident, le premier pilier de l'islam alors que de plus en plus de femmes en Iran, au Soudan, en Arabie saoudite et en Afghanistan le condamnent au péril de leur vie.

## Chapitre douloureux

Lorsque j'ai quitté l'Algérie, je ne connaissais rien du Québec. Une chose était sûre, je pensais laisser la terreur islamiste loin derrière moi. Je ne pensais jamais qu'un jour je rouvrirais ce chapitre si douloureux de ma vie. La douleur était tellement vive que je voulais oublier, taire ce que j'avais vécu et surtout ne rien dire. Je ne pensais jamais devoir crier dans une salle bondée de féministes toute ma douleur de femme pour dire que j'ai été condamnée à mort à l'âge de 20 ans parce que femme, parce que féministe, parce que laïque.

Je ne pensais jamais devoir convaincre une sal-

le de féministes que le voile est un objet d'asservissement sous lequel des femmes étouffent dans plusieurs pays musulmans. Je ne pensais jamais devoir dénoncer des féministes ou des gens de gauche, car ils font partie de ma famille politique naturelle. Pourtant, en mai dernier, lorsque la Fédération des femmes du Québec (FFQ) a pris la responsabilité d'ouvrir grandes les portes au voile islamique dans la fonction publique du Québec, je ne pouvais faire autrement que de dénoncer cette prise de position qui nous disait abruptement, à nous, femmes de culture musulmane, qu'on doit s'accommoder de l'intégrisme lorsqu'il est musulman et qu'il faut le combattre lorsqu'il est catholique.

C'est cette bataille du port des signes religieux dans la fonction publique du Québec qui se joue en ce moment sous nos yeux. Or rappelez-vous une chose: le voile islamique, quel qu'il soit, porte en lui la négation des femmes et leur asservissement. Lorsque les voiles avancent, les valeurs démocratiques reculent et les droits des femmes avec elles. Soyons nombreux à manifester, auprès de nos députés, notre aversion à l'endroit du port de TOUS les voiles islamiques dans la fonction publique ainsi que dans les établissements scolaires, aussi bien pour les enfants que pour leurs enseignantes. Peuple québécois, j'ai besoin de ta solidarité concrète et agissante, aujourd'hui plus que jamais.

## Le voile de la xénophobie

ANDRÉ JACOB

Coordonnateur de l'Observatoire international sur le racisme et les discriminations de la Chaire de recherche en immigration, ethnicité et citoyenneté de l'UQAM

**U**ne femme portant le niqab, ce voile noir qui masque le visage à l'exception des yeux, se voit exclue d'un cours de français et, par le fait même, déclenche une polémique intéressante qui ouvre la porte à des dérives regrettables du genre: «Qu'on les retourne d'où ils viennent!», comme le disait un commentateur au sujet d'un article du *Devoir* paru cette semaine.

La Semaine d'action contre le racisme (du 21 au 28 mars) offre l'occasion de réfléchir sur les dangers de la xénophobie. Aborder le sujet ne signifie pas se plier à toutes les exigences des groupes minoritaires, mais bien de voir l'importance des conditions d'un vivre-ensemble harmonieux et respectueux des droits de tous, qu'ils soient nés dans notre pays ou ailleurs.

Une perception assez répandue juge que les musulmans possèdent un plan diabolique d'islamisation de l'Occident. Ce danger serait devenu plus réel aux yeux de plusieurs depuis le 11 septembre 2001, même si la filière terroriste reste très minoritaire dans le monde musulman. Nous ne sommes plus au temps du «crois ou meurs», sauf dans certains pays musulmans où

cette intolérance a encore sa place.

## Négation d'une identité

Porter le niqab nous mène ailleurs. À la différence du simple foulard qui permet à la femme de vivre et de travailler à visage découvert, le niqab symbolise la négation de son identité. Il joue un rôle similaire au voile des religieuses catholiques cloîtrées qui se retireraient de la vie publique et se cachaient derrière une voile et des grilles pour s'isoler du monde et se consacrer à Dieu. Cela dit, porter le niqab ou la burqa en public envoie aussi un autre message: le refus de communiquer ouvertement avec le monde moderne. Ce message choque particulièrement nombre de personnes et représente un défi significatif aux institutions et à chaque personne parce que la communication devient difficile dans une telle situation.

Peu importe les motifs (religieux, culturels ou politiques) évoqués pour porter le niqab en public, il véhicule un message radical qui sert de levier à l'éclosion, voire au renforcement de la xénophobie et de l'islamophobie.

L'islamophobie a maintenant la cote un peu partout. En Europe, les mouvements politiques de droite radicale font leur plein de membres (Ligue du Nord en Italie, Front national en France, etc.). Le phénomène n'est pas nouveau; dans les périodes de crise, l'extrême droite gagne du terrain et ouvre la porte aux extrémistes de tous poils (musulmans et chrétiens) qui y voient l'occasion

de combler des vides idéologiques (sens, valeurs, projets de société, etc.).

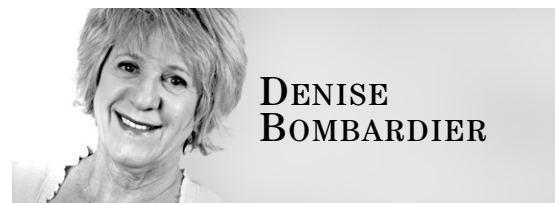
## Représentation négative

Dans de telles conditions, les personnes à l'apparence et au comportement qui tranchent par rapport à la majorité deviennent facilement des boucs émissaires pour expliquer tous les problèmes de la société. Le conformisme social et idéologique et les explications simplistes rassurent. Dans les années 30 et 40, on accusait les Juifs de vouloir prendre le contrôle du monde; on connaît la suite dramatique avec les plans d'extermination élaborés par les nazis.

La représentation négative des citoyens et citoyennes de croyance ou de culture musulmane nuit à leur intégration au marché du travail et à la reconnaissance de leur identité et de leurs droits. Les clichés à leur égard risquent aussi d'entraîner l'exclusion sociale et la discrimination. La condamnation en bloc de la présence musulmane devient alors problématique et voile les nuances nécessaires pour comprendre la situation.

En aucun cas, les propos racistes, les généralisations outrancières, les attitudes méprisantes et le discours d'exclusion ne doivent être tolérés. Il est donc impérieux que l'État balise rapidement le port de signes religieux qui empêchent l'identification des personnes dans les institutions publiques afin de prévenir des dérives regrettables tant dans le discours que dans les comportements.

## Cas par cas



DENISE BOMBARDIER

**L**a philosophie de nos chartes des droits et libertés établit la suprématie de l'être humain sur la société. L'application de ces chartes repose sur des cas précis à partir desquels s'instaure la norme légale. Certains pourraient y déceler des relents de casuistique, cette méthode si chère aux jésuites du XVII<sup>e</sup> siècle, ce qui n'est pas faux et expliquerait d'ailleurs l'engouement pour la charte de Pierre-Elliott Trudeau, formé justement par les révérends pères jésuites au collège Jean-de-Brébeuf de Montréal.

Les conséquences sociales de l'existence de nos chartes, canadienne et québécoise, se constatent au quotidien dans l'art de gouverner. Elles s'observent aussi dans l'esprit des débats qui nous divisent. Notre incapacité à définir des valeurs communes, une identité nationale et des solutions générales est dans la logique des chartes telles qu'on les applique et les interprète. C'est dire les effets pervers de celles-ci.

D'abord, on a tendance à définir la société comme un agglomérat d'individus qui n'ont entre eux qu'un lien puissant, celui de consommateurs de l'économie de marché. A preuve, il est plus facile de définir notre identité de consommateur que notre identité québécoise. Quand on élargit le sens du mot «québécois» à son expression ultime, en l'occurrence, géographique, «est Québécois qui habite au Québec», on évacue toutes les dimensions morale, sociale, historique et culturelle qui appartiennent à la définition de peuple.

Lorsque des «dames niqab» m'envoient des courriels me suggérant d'aller vivre ailleurs parce que je m'oppose à leur disparition sous les voiles et parce qu'elles ont le droit, disent-elles, de vivre leur religion chez elles, c'est-à-dire chez nous tous, elles indiquent que le chez-elles/chez-nous ne relève à leurs yeux que de la seule géographie. La politique du cas par cas, si attirante pour tous ceux qui y trouvent leur compte, c'est-à-dire sans avoir à en rendre par ailleurs, est donc en train de nous conduire dans des culs-de-sac qui ressembleront bientôt à une désintégration sociale.

Faut-il préciser que nous ne sommes pas ici dans la nostalgie de la société d'antan, tricotée serrée, dont on n'a pas oublié les étouffements et les limites non plus que les avantages et les vertus? Mais devant la société québécoise en train de se fissurer sous nos yeux à cause, entre autres, de l'approche du cas par cas, l'inquiétude s'impose à nous.

Dans le secteur de la santé, se rend-on compte que le cas par cas, aux conséquences mortelles, nous annonce un avenir angoissant? A vouloir régler le problème des urgences d'hôpitaux établis par établissement, celui de la pénurie de médecins de famille quartier par quartier, région par région, celui de la pratique privée clinique par clinique, on s'enfoncé chaque jour davantage dans l'incurie.

Le cas par cas, c'est la politique de l'absence de vision, de l'incapacité à établir des liens obligés entre les différents besoins collectifs et, hélas, c'est l'absence de courage politique en ces temps difficiles.

La politique du cas par cas comporte un autre effet pervers: celui d'être à la merci des pressions des lobbies divers et des groupes reconnus politiquement corrects par les médias, avec comme conséquence une gestion arbitraire et discriminatoire des institutions publiques. Ce qui a donné à «madame niqab» la possibilité de s'inscrire ailleurs qu'au cégep Saint-Laurent, au ministre Tony Tomassi d'affirmer que la garderie islamique l'Oasis Bout'chou ne pose pas de problème alors qu'une autre dirigée par un juif ultraorthodoxe est inacceptable.

Ce n'est pas de l'unanimité dont nous avons besoin, mais de visionnaires responsables, héritiers de dirigeants qui ont mené le peuple vers une émancipation collective parce qu'ils croyaient profondément à l'existence de ce peuple-là. Godbout, Duplessis, Lesage, Johnson, Bourassa, Lévesque, Parizeau, Bouchard, chacun de ces premiers ministres s'est revendiqué du peuple et a cru en des valeurs collectives. La politique du cas par cas que semble préférer le gouvernement actuel risque d'entraîner sa perte.

Mais elle met aussi en péril le peuple québécois. Une certaine intelligentsia, qui croit, elle, à sa supériorité analytique, taxe ses contradicteurs d'intolérance, voire de xénophobie, ce qui est aussi caricatural qu'injuste et faux. A moins que l'on ne croie à la disparition de la notion de peuple, ce mot qui pour certains devrait être banni du vocabulaire au profit du mot «individu».

denbombardier@videotron.ca

## Écrivez-nous!

*Le Devoir* se fait un plaisir de publier dans cette page les commentaires et les analyses de ses lecteurs. Étant donné l'abondance de courrier, nous vous demandons de limiter votre contribution à 8000 caractères (y compris les espaces), ou 1100 mots. Inutile de nous téléphoner pour assurer le suivi de votre envoi: si le texte est retenu, nous communiquerons avec son auteur. Nous vous encourageons à utiliser le courriel ([redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)) ou un autre support électronique, mais dans tous les cas, n'oubliez pas d'indiquer vos coordonnées complètes.

# DESIGN + ARCHITECTURE



Vue d'ensemble de l'exposition. Un immense panneau en bois présente de manière très graphique un photomontage des vingt-deux bureaux d'architectes exposés.

MICHEL BRUNELLE

*Penser tout haut / Faire l'architecture* au Centre de design de l'UQAM

## Des espaces incubateurs d'idées

### Une exposition visite l'univers de création des architectes



L'espace de travail de l'architecte Yona Friedman, à Paris.

EMMANUELLE VIEIRA

Jusqu'au 18 avril, le Centre de design de l'UQAM, à Montréal, présente *Penser tout haut / Faire l'architecture*, une exposition qui nous raconte l'architecture sous un angle très humain et très personnel, en nous introduisant dans les espaces de travail de vingt-deux bureaux d'architecture étrangers et canadiens. À travers des entrevues filmées, des photos, des dessins, des maquettes et des objets inusités, la commissaire Elke Krasny nous entraîne dans vingt-deux histoires passionnantes qui mettent en scène l'imagination débordante, la poésie et l'humour des architectes. L'exposition s'accompagne d'un lexique d'outils professionnels, préparé par l'autre commissaire, Céline Poisson. Théoricienne, écrivaine et ar-

tiste basée à Vienne, Elke Krasny s'intéresse de très près aux liens qui unissent l'architecture à l'urbanisme, à la culture et à l'art, ainsi qu'aux processus de communication dans les espaces publics et dans les salles de musée. C'est elle qui a eu l'idée originale de monter cette exposition, une première mondiale, qui a le mérite de s'intéresser au *making of* de l'architecture et non pas à l'œuvre terminée. C'est avec un grand sens de la narration qu'Elke Krasny nous introduit, tels des invités, dans l'univers de vingt-deux ateliers d'architecture, nous faisant découvrir comment l'on y travaille, de quelle façon naissent les œuvres et quelles sont les techniques employées par l'architecte pour traduire ses intuitions complexes en langage architectural. «*À l'origine, l'exposition a été présentée à Vienne en 2008-09, et elle s'intéressait à l'univers de vingt*

*bureaux d'architecture étrangers. Pour la version canadienne, nous avons décidé de garder onze bureaux internationaux et d'ajouter l'univers de onze cabinets d'architecture canadiens. J'ai donc parcouru ce beau pays d'est en ouest pour effectuer mes recherches en atelier et rassembler toute la documentation nécessaire pour refléter les différentes façons de travailler des architectes canadiens*», explique Elke Krasny.

**Comment naissent les idées?**

Elke Krasny aurait pu poser un regard distant sur le sujet et montrer, comme on le voit si souvent, des bureaux d'architecture impeccables, des créateurs figés, des projets terminés. Au lieu de cela, elle a choisi un angle humain et spontané, nous laissant entrevoir le désordre, l'imagination, la ferti-



Deux vues du bureau de Brian Mackay-Lyons, de la firme Mackay-Lyons Sweetapple à Halifax.

ELKE KRASNY

lité et l'émotion qui règnent dans ces milieux de travail. En plus d'être plongés dans l'univers de la création pure et dure, il est remarquable de voir à quel point la naissance d'une idée et sa mise en forme sont quelque chose de fragile et de volatil, qui tient parfois à un objet ou à des rituels anodins.

Dans le portrait qu'elle dresse de chacun des bureaux, la commissaire met en parallèle le mode de création et l'état des lieux. Par exemple, dans le cas de l'Atelier Big City de Montréal, la commissaire décrit le collage, l'utilisation du papier et de la couleur, comme les outils conceptuels privilégiés par ce bureau.

«Après vingt ans de pratique, les trois collègues ont élaboré des modes de communication entre eux qui ne requièrent pas leur présence physique dans l'atelier. Le collage est perçu comme un travail stratifié et l'on pourrait dire que l'effet de collage est typique, non seulement de leur forme particulière de notation, mais aussi de leur travail en collaboration, qui comporte la production d'interprétations à plusieurs niveaux de ce que chacun voit dans le travail des autres. Par ailleurs, on peut concevoir leur atelier comme un collage temporel où des restes d'installations ou de collaborations à des expositions antérieures sont réutilisés comme espaces et tables de travail individuels», dit-elle.

Il est intéressant, et rassurant, de voir que beaucoup de bureaux se détachent complètement de l'outil informatique lors de la création. Certains, comme Richard Kroeker de la Nouvelle-Écosse, emploient une méthode de création qui ressemble à un jeu d'enfant. En effet, l'architecte a élaboré une technique consistant à découper du papier coloré à l'aide d'un couteau et, lorsque le papier découpé est déplié, il donne directement une œuvre en trois dimensions. «Je

trouve le dessin trop lent pour l'architecture. Un stylo exige des idées fermes. Si vous dessinez à l'aide d'un couteau, cela peut être dix choses différentes en même temps», dit Richard Kroeker. En plus, la transition est plus rapide entre le couteau et la maquette», ajoute-t-il.

Dans le cas de Saucier + Perrotte de Montréal, un autre bureau présenté à l'exposition, les

**Elke Krasny a choisi un angle humain et spontané, laissant entrevoir le désordre, la fertilité et l'émotion qui règnent dans ces milieux de travail**

croquis effectués sur le tableau noir de l'agence, les photos et croquis réalisés par Gilles Saucier, de même que les expériences avec les nombreux outils et matériaux présents dans l'atelier de maquettes sont à la base de leur œuvre. L'exposition de leurs maquettes d'études, qui apparaissent comme de véritables sculptures, permet de comprendre l'évolution de leur pensée architecturale et la manière dont ils mûrissent leurs projets. «Chaque projet est une relation qui provient du contact de la mémoire avec le paysage», dit à ce propos Gilles Saucier, qui collectionne de nombreuses et belles photos de paysage.

**À la manière d'un atelier d'architecture...**

Il n'est pas évident de raconter ce qui se passe dans la tête d'un architecte, encore moins évident de donner un sens à des extraits vidéo, aux photos et aux dessins, aux objets pêle-mêle, du bout de bois jusqu'au brin d'herbe. Pourtant, Georges Labrecque, responsable de la scénographie de l'exposition, a remarquablement bien réussi son pari d'apporter une narration dans tout ça. «Je suis parti de l'idée d'utiliser le vocabulaire architectural de ce bu-

reau en recréant l'idée d'un bureau de travail dans l'exposition. Ainsi, le comptoir d'accueil ou les tables avec leurs chaises pourraient être des éléments issus de n'importe lequel des bureaux d'architectes», précise-t-il.

L'exposition se compose de douze immenses tables de travail en bois de Lauane, chaque table comprenant un cabinet en plexiglas avec une face givrée où est écrit un texte en jaune fluo-

rescent qui est prolongé en écho sur la table par des photos de bureaux. L'éclairage descendant du plafond a été abaissé à un niveau humain, et cet ensemble joue parfaitement son rôle de mise en contexte pour le visiteur, qui est invité à s'asseoir et peut entrer rapidement dans l'univers de chaque atelier. Un immense panneau en bois présente de manière très graphique un photomontage des vingt-deux bureaux d'architectes exposés. L'ensemble fonctionne à merveille...

Au côté de l'exposition, une immense table longitudinale présente quant à elle une soixantaine d'outils de calcul, de dessin, d'organisation ou de notation nécessaires au travail quotidien de l'architecte: un agenda, une règle, un compas, un ordinateur, un classeur ou une table à dessin, des outils d'imagination comme une maquette, un roman, un yo-yo, qui peuvent autrement être mis au service du projet.

*Collaboratrice du Devoir*

■ Centre de design de l'UQAM, 1440, rue Sanguinet, Montréal, ☎ 514 987-3395, [www.centrededesign.uqam.ca](http://www.centrededesign.uqam.ca), Entrée libre, du mercredi au dimanche de midi à 18h.